



Le 12 décembre 2016

**Par courriel et par messenger**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Directeur

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Suivi administratif des critères de fiabilité conformément à la décision  
D-2015-013  
Suivi du Plan d'approvisionnement 2014-2023  
Notre dossier : R050378

---

Monsieur Méthé,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la Régie, notamment à la décision D-2015-013, veuillez trouver ci-joint :

- Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie d'un écart type pour le Distributeur.
- Annexe B : Respect du critère de fiabilité en énergie du Producteur.
- Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Producteur **(confidentiel)**.
- Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Distributeur.
- Annexe E : Conciliation des bilans en puissance **(confidentiel)**.
- Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité du PDG

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Méthé nos salutations distinguées.

*(s) Éric Fraser*

**Éric Fraser, avocat**

ÉF/ab

p.j.